

REPONSE DE M. GUY ARMANET

Objet : Cumu aiutà i nosci piscatori di pettu à u Statu è l'Auropa?

À ringraziavvi Madama a Presidente, à ringraziavvi cara cullega pè e vostre quistione, vulia dì per cumincià chì simu tutti à fiancu à i piscatori, è tengu à salutalli. Ci hè una parte di u sindicatui di i piscatori corsi à a tribuna è i videraghju di sicuru dopu. Cume a sapete a situazione di a pesca custituisce una preoccupazione maiò pè u Cunsigliu esecutivu di Corsica. L'emu digià detta, è l'ete detta, u pianu territoriale di sustegnu è di sviluppu à prò di a pesca corsa l'emu vutatu d'accunsentu inseme à l'Assemblea di Corsica à u mese d'ottobre di u 2024 è mi pare chì ghjè u fruttu d'un travaglione di prima trinca, fattu trà i piscatori è l'Uffiziu di l'Ambiente, è vi l'avemu da prupone à sta sessione.

Je souligne unanimement comme un premier pas, mais un pas important, puisque ce document-là fait office de première, et il est important de le spécifier.

Le plan voté par notre Assemblée a permis de déployer des orientations économiques, écologiques et sociales déterminantes pour la reconnaissance de nos piscatori. Si la situation de la pêche connaît à l'échelle française et européenne des difficultés prégnantes, ce n'est pas une spécificité corse, hélas.

On le voit bien du côté de la Bretagne, ce qui se passe aujourd'hui. Les pêcheurs sont à quai pour diverses raisons, mais c'est extrêmement compliqué. Le Conseil exécutif de Corse a

réussi à mobiliser des moyens complémentaires aux dispositifs existants, réglementaires fortement contraints par l'Europe.

Il n'est peut-être pas nécessaire de préciser ici, mais il faut le dire, qu'ils nous cherchent quelques poux, quoi qu'il arrive. Donc on est extrêmement attentifs à comment les choses peuvent évoluer et à comment elles doivent se mettre en route. En l'état actuel du droit, l'Office d'environnement de la Corse est en capacité de soutenir, outre le fait en pas ou le de minimis de pêche à concurrence d'un million d'euros que nous avons actés ensemble.

La profession, bien sûr, et plus justement et efficacement aux difficultés quotidiennes rencontrées par les pêcheurs insulaires. Pour détailler quelques réponses aux questions que vous versez au débat, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre du plan territorial, les frais liés au stage recyclage médical 1 que vous citez sont pris en charge par l'Office de l'environnement. Donc c'est une bonne nouvelle et nous l'avons acté ensemble.

Toutefois, je suis bien conscient et nous le sommes tous, que d'autres perspectives doivent aujourd'hui trouver une issue satisfaisante afin de poursuivre l'élan de redynamisation de la filière. Et à ce titre, bien sûr, que l'Office d'environnement a d'ores et déjà, je tiens à le préciser, d'ores et déjà, engagé des discussions avec la DMLC, la Direction de la Mer et du littoral de Corse, sur la nécessité d'actionner les leviers susceptibles d'agir. Vous l'avez évoqué dans vos propos, le coût du carburant ainsi que la cotisation URSSAF.

Bien sûr que ce sont des préoccupations qu'ont nos pêcheurs et nous devons les accompagner dans la démarche. Même si nous n'avons pas les clés, nous devons les accompagner dans la démarche et nous serons à leurs côtés, bien évidemment, pour porter leur parole et leur discours. Aussi, l'Office d'environnement accompagne l'ensemble de la profession pour défendre auprès de la Direction générale des Affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, la DGAMPA, l'opportunité de définir au niveau de la Corse et non à l'échelle de la façade méditerranéenne les différents plans de gestion, et vous avez évoqué le fameux plan WESTMED.

Bien sûr que l'axe que l'on souhaite donner à cette priorité, qui peut trouver un écho au sein même de l'autonomie, c'est d'avoir une vraie politique régionale de gestion de la pêche et de nos pêcheurs en Corse et que ce soit décidé en Corse et non pas au niveau de Marseille ou d'autres appellations WESTMED que vous avez énoncées. En tant que membre du partenariat Data Collection Framework, qui encadre les suivis scientifiques des pêches maritimes et la collecte des données pour les Etats membres de l'UE, l'Office de l'Environnement s'implique de manière soutenue afin de démontrer ce que vous nous dites, via un état précis de la ressource halieutique en Corse, la nécessité d'améliorer la

représentativité de la petite pêche côtière qui nous est spécifique et propre et différente de toutes les autres. Vous l'aurez compris, que lorsqu'on porte ce discours-là au niveau de l'Europe, il y a un décalage qui, bien évidemment, nous est préjudiciable.

Malgré ces initiatives, il apparaît malheureusement que notre marge de manœuvre reste faible, voire réduite. En conséquence, conformément aux engagements pris par le président du Conseil exécutif de Corse, il sera fondamental de traiter ces problématiques dans le cadre de la construction de la collectivité de Corse autonome. Vous l'avez compris, l'autonomie constituera, pour la pêche et au-delà, nous l'espérons, pour les enjeux de la planification maritime et du développement durable de l'économie bleue, un véritable catalyseur juridique adapté aux intérêts de la Corse.